

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 29/12/11

**DEPARTEMENT DES YVELINES**

AR n° : A078-227806460-20111216-58618-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

**Séance du vendredi 16 décembre 2011**

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX  
RÉHABILITATION DU COLLÈGE LOUIS LUMIÈRE À MARLY LE ROI  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 8 juillet 2011 adoptant l'opération de réhabilitation du collège Louis Lumière à MARLY LE ROI,

Vu la décision de sélection des candidats admis à négocier par le Pouvoir Adjudicateur en date du 5 juillet 2011 suite à l'avis du jury réuni le 7 juin 2011,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'opération de réhabilitation du collège Louis Lumière à MARLY LE ROI de l'équipe composée de la société SLH ILE DE France (mandataire) et Alain MANOILESCO (co-traitants) pour un montant de 306 856,00 euros hors taxes dans la limite de l'autorisation de programme votée et des crédits de paiement disponibles au chapitre 23, article 231312 du budget départemental.